

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Corentin BOUCHER, Joëlle CAMPERS, Michel CLAIR, Christine CLEMENT, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ.

Absents excusés : Romain BOUVET (pouvoir à Anne-Emmanuelle LECLERE), Christelle BRIU (pouvoir à Christel MAILHÉ), Michèle FERRARIS, Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY (pouvoir à Lionel ARPIN), Frédéric LIMBARINU, Marie-Claude SORREL (pouvoir à Michel CLAIR).

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle LECLERE

Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 11 - Votants : 15

Date de la convocation : le 5 avril 2024

Date de publication : 18 avril 2024 au 18 juin 2024

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M₄₉ :
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Mme MAILHE, 1^{ère} adjointe aux Finances propose au conseil municipal un plan d'amortissement des immobilisations pratiqué sur la commune de Seez qui convient d'entériner par délibération.

Elle explique que l'amortissement a pour objet d'actualiser la valeur d'acquisition des immobilisations inscrite au bilan en enregistrant la dépréciation irréversible des biens possédés.

Elle précise que les comptes 2031 « Frais d'études » et 2033 « Frais d'insertion » non suivis de la réalisation d'une immobilisation sont amortis sur une durée de 5 ans maximum.

Elle présente le barème des durées d'amortissement par catégorie annexé à la présente délibération.

BAREME DES DUREES D'AMORTISSEMENT PAR CATEGORIE DE BIENS – M 49

Catégorie de biens	Durée d'amortissement	Imputation comptable
Mobilier	10 ans	28184
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans	28183
Matériel informatique	3 ans	28183
Matériels classiques	3 ans	28158
Logiciels	1 an	2805
Voitures	5 ans	28182
Camions et véhicules industriels	8 ans	28182
Matériels et outillages techniques :		
• gros matériel (tracteur, tracto)	10 ans	28158
• matériels classiques	5 ans	28154
Bâtiments durables	70 ans	281311
Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau et d'assainissement	40 ans	28138
Pompes, appareils électromécaniques, installations de ventilation, compteurs d'eau, installation de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	10 ans	28153
Travaux de protection de périmètre de captage	15 ans	28128
Organes de régulation (électronique, capteurs...)	8 ans	28151
Installations complexes - Installations de traitement de l'eau potable	10 ans	28151
Installations électriques et téléphoniques :		
• Alarme, téléphonie	5 ans	28158
• Autres	10 ans	28158
Tout bien d'une valeur inférieure à 1 500 euros	1 an	28158

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

➔ **D'APPROUVER** le barème des amortissements des immobilisations pour le budget de l'eau et assainissement.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle LECLERE

A handwritten signature in black ink, reading "Leclere".